

Réponse au questionnaire UNAF
 par Anne-Marie Rochon, candidate aux élections législatives
 3^{ème} circonscription des Yvelines
rochon.legislatives2012@gmail.com
www.annemarierochon.eelv-legislatives.fr

Le questionnaire est un moyen de réfléchir tous ensemble sur les questions auxquelles sont confrontés les acteurs de terrain, membres de la société civile, associations, partenaires institutionnels et élus locaux. Ce dialogue s'appelle *la démocratie participative*. Le député se doit d'être à l'écoute des questions posées afin que la réponse législative donnée au niveau national soit pertinente, adaptée dans un contexte économique, social et environnemental en pleine mutation.

En tant que candidate d'Europe écologie les verts, c'est ainsi que je conçois mon rôle si vos suffrages me donnent l'honneur de représenter la 3^{ème} circonscription des Yvelines à l'Assemblée nationale.

Question 1.1

Quelle place accorderez-vous aux unions d'associations familiales chargées de représenter officiellement l'ensemble des familles, dans les différentes instances de décision ?

Les unions d'associations familiales ont une place importante. En tant qu'associations représentatives de la société elles contribuent au bon fonctionnement des institutions. Elles contribuent activement à ce qu'on appelle la démocratie participative. En ce sens, comme acteurs de terrain elles ont toute leur légitimité. En tant que candidate Europe écologie les verts, je m'engage à ce qu'elles participent chaque année à la présentation du bilan des politiques publiques menées à tous les échelons ville, département, région, Etat que leur voix soient bien entendues ainsi qu'au Conseil économique social et environnemental dont les avis enrichissent la prise de décision.

Question 1.2

Entendez-vous faire évoluer la loi du 16 mars 2010 ? Maintiendrez-vous l'échelon départemental ? Si oui, avec quels domaines d'attribution ?

Ne supprimons pas ce qui fonctionne ! Le département est la pièce maîtresse, le niveau pertinent pour ce qui concerne les questions sociales, solidarité, handicap, RMI, protection maternelle et infantile, contrats petite enfance...(50 % du budget du département.)

En revanche, je m'engagerai, avec les élus, élues, avec les associations pour que soit réformée « *la réforme des collectivités territoriales de 2010* ». Cette loi est un véritable déni de démocratie : carte des intercommunalités menée à la hache par les préfets sans tenir compte des bassins de vie. (Absence d'articulation pertinente entre où j'habite, où je m'instruis, où je travaille, où je me soigne, où sont mes loisirs, comment je me déplace), (découpage politique arbitraire des intercommunalités sans tenir compte de l'avis des élus des Yvelines (recours en cours). Sans tenir compte d'une juste répartition des richesses sur le territoire (entreprises, villes riches, villes pauvres). Iniquité du mode de désignation du conseiller territorial qui revient à ne désigner que les chefs de partis et non élection démocratique, fin de la parité, inscrite dans le code électoral, c'est un retour en arrière d'avant 1945 ». En l'état Mesdames les élues locales, départementales et régionales, « *circulez il n'y a rien à voir vous n'êtes plus concernées...* » En un mot « A l'Assemblée nationale, nous changerons la loi ! »

Comptez-vous rétablir la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons, ou,

tout du moins, permettre l'intervention de plusieurs niveaux de collectivités territoriales pour financer en commun des réalisations dans le champ de la politique familiale et sociale ?

Il convient de bien mettre en évidence les compétences spécifiques de chacun : région, département, intercommunalité, communes, syndicats de gestion pour mieux gérer les deniers publics pour une meilleure lisibilité et efficacité de l'action publique. C'est la notion de « dossier maître » et « de guichet unique » indispensable au bon fonctionnement des institutions. En revanche, sur certains sur certains sujets, lorsqu'il s'agit de mieux articuler les politiques publiques menées, des actions ciblées de la région, des financements ciblés de cohérence territoriale permettent d'aménager de façon pertinente. (Exemple priorités sur le logement très social, le logement étudiant, aides ciblées pour l'accueil des migrants, femmes en grande difficulté, formation tout au long de la vie...) Je rappelle ici l'importance fondamentale du schéma directeur de la région Ile de France, dossier de cohérence des politiques publiques s'il en est un, qui a été mis à mal par la loi du grand Paris).

Question 1.3

Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) ?

Les unions régionales des associations familiales, parce qu'elles remplissent des missions de service public sur le territoire ont toute leur place dans la loi comme personnalité morale représentant la société civile œuvrant dans le domaine du social qu'il convient de consulter dans le cadre de l'élaboration des politiques familiales (schémas directeurs régionaux). L'intérêt de les reconnaître à ce niveau c'est qu'elles se situent à l'échelon de dialogue pertinent avec l'Union Européenne.

Autre intérêt celui d'avoir leur avis à donner dans le fonctionnement des agences régionales de santé créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010.

Question 1.4

Etes-vous d'accord pour que les travaux du HCF soient présentés une fois par an, lors d'une réunion de l'ensemble des membres à Matignon, sous la présidence du Premier ministre ?

Son rôle est d'enrichir la réflexion à tous échelons. Il mérite d'être consulté avec les autres partenaires, autant que nécessaire, en tant que force de propositions de définition de la politique de la famille, autant par le gouvernement, que par la commission parlementaire et sénatoriale, que par le Conseil économique social et environnemental.

Question 1.5

Vous engagez-vous à la nomination d'un ministre en charge de la famille ?

Tout à fait.

3

Question 2.1 Partagez-vous cette analyse de l'UNAF sur les clés de réussite d'une politique familiale?

Confortons ce qui existe

1 Allocations et mesures fiscales pour compenser les charges liées à la présence d'enfant : en tenant compte des plus fragiles

2 mesures permettant de concilier vie familiales et vie professionnelle : plan crèches mais aussi nouvelles mesures pour répondre aux nouveaux défis que pose la dépendance des proches pour les actifs.

3 mesures de soutien à la fonction parentale (PMI, structure d'accueil et d'écoute, dépistage précoce, Camps)

4 droits de la famille qui garantit une protection aux projets sociaux et à leur réalisation

Question 2.2 Défendrez-vous les principes mentionnés : universalité, liberté de choix,

pérennité?

Ces principes sont en cohérence avec notre idéal républicain.

Question 2.3 Garantissez-vous que les allocations familiales resteront universelles et ne seront pas soumises à des conditions de ressources?

Les allocations familiales de base sont le don de la Nation à l'enfant. Les allocations spécifiques méritent de demeurer ciblées (handicap). A budget contraint, on peut toutefois s'interroger sur leur attribution aux tranches les plus hautes de revenu qui paient l'impôt sur la fortune.

Question 2.4 Les allocations familiales n'étant pas des revenus mais une compensation de charges, garantissez-vous qu'elles ne seront pas imposées ?

Oui, je considère que les allocations familiales n'ont pas à être imposées.

4

Question 2.5 Etes-vous favorable au maintien des allocations familiales au dernier enfant d'une fratrie ?

Cette question doit être envisagée plutôt, dans le cadre plus large d'une définition de la politique de soutien aux jeunes adultes, à leur formation et à leur insertion professionnelle, à leur logement.

Question 2.6 Quelles mesures allez-vous prendre pour réduire le déficit public ?

Pour nous, écologistes, et c'est notre originalité, nous nous démarquons de toutes les autres politiques parce que nous avons une conscience planétaire. Nous avons une conscience aiguë des limites de la planète et de ses ressources. Nous faisons nôtre la leçon du *Petit Prince de Saint Exupéry*. «*Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.*». L'idée maîtresse est de pas laisser de dettes à nos enfants, tant au niveau du budget de l'Etat qu'au niveau environnemental. Cela change radicalement le regard sur notre manière de vivre et de consommer. Nous voulons une croissance réfléchie qui ne gaspille pas les ressources de la planète. Nous voulons une croissance qui prône la sobriété énergétique, l'usage raisonné des matières premières, de la production agricole, des bâtiments, des transports ... Nous voulons aller beaucoup plus loin dans le développement des filières de recyclage et le développement des énergies renouvelables. Aussi pour trouver des ressources nouvelles nous nous engageons vers cette croissance verte là, véritablement source d'emplois. Nous nous engageons vers une transition énergétique, Tout cela s'appelle le développement durable. Nous ne voulons pas de dérives budgétaires incontrôlées. Cela passe par une autre manière d'administrer de faire, de produire, de se déplacer, un nouveau regard sur l'aménagement du territoire et aussi par une rigueur budgétaire sur la durée pour parvenir à l'équilibre budgétaire.

Question 2.7

Plus précisément, en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, modifierez-vous les sources et les niveaux de financement ?

Cela passe par un élargissement des sources de financements les prélèvements sur les salaires représentent aujourd'hui plus de 60 % des recettes de la sécurité sociale il convient de trouver de nouvelles ressources en élargissant l'assiette de la CSG et en revoyant la fiscalité des revenus du patrimoine.

5

Question 2.8

En ce qui concerne plus spécifiquement la « branche famille », vous engagez-vous :

! à mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la branche famille ?

! à garantir le maintien du niveau de financement ?

Il convient de conforter et sécuriser chaque branche, de mieux contrôler toute les causes de disfonctionnement (Cour des comptes, Parlement).

Question 2.11

En particulier, en ce qui concerne l'IR : Prévoyez-vous une retenue à la source ?

Aujourd'hui en France, les impôts sur le revenu sont payés avec une année de retard. La possibilité de mensualisation permet de mieux répartir la charge. Mettre en place le processus de retenue à la source ne peut se faire que dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité et se faire de manière très progressive en raison des implications sur les ressources du budget annuel de la Nation voté par le Parlement au 31 décembre pour l'année suivante.

Maintiendrez-vous le quotient conjugal et le quotient familial ?

Tout à fait, ce sont des dispositifs essentiels pour la vie quotidienne des familles appliqués aux cantines, aux vacances, centres aérés etc. Je rappelle que ce sont des mécanismes de justice sociale tout à fait en cohérence avec les principes républicains de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen, déclaration dans laquelle chacun contribue en fonction de ses ressources.

Envisagez-vous de modifier le montant du plafond de la somme des déductions fiscales ?

En tant qu'écologiste, je pense qu'il convient surtout de remettre sur la table l'examen de toutes les niches fiscales pour qu'elles soient réorientées vers des actions prioritaires à nos yeux. En effet les niches fiscales sont un des leviers d'accompagnement de priorités dans l'action publique. Ainsi, pour accompagner la transition énergétique qui est en marche, pour sortir progressivement du nucléaire et des énergies fossiles. Ce levier peut favoriser la filière solaire en berne aujourd'hui et favoriser la rénovation du bâti, source d'emplois assurément. Rappelons que nous avons en France 8 millions de familles en grande précarité énergétique. Tout ce qui contribue à alléger durablement leur facture doit être mis en œuvre. Nous ne les oublions pas et je m'y engage. La fiscalité doit s'adapter à la révolution énergétique.

Envisagez-vous d'ajouter une (des) tranche(s) supplémentaire(s) ?

C'est une question de justice sociale. L'effort de chacun doit être progressif. Il doit être calculé avec le plus grand soin.

Question 2.12 Envisagez-vous d'instaurer une TVA sociale ? Si oui, selon quelles modalités ?

Non. Ne jouons pas sur les mots c'est une TVA anti sociale dont le coup supplémentaire pèse sur les plus faibles elle représente 14% du revenu des 10% des ménages les plus pauvres, contre 5% du revenu des plus riches. »

Question 2.13

Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?

Le financement de la dépendance est le dossier majeur à traiter maintenant pour les années à venir. Il mérite toute notre attention. En tant qu'écologiste je suis attachée au principe de son financement par la solidarité nationale et non par des assurances privées. Je m'engage au Parlement pour que chaque personne en perte d'autonomie, puisse être traitée dignement en France par la collectivité jusqu'à la fin de ses jours. Ce dossier doit être soigneusement travaillé en commission, à l'Assemblée, après écoute de tous les partenaires concernés (Caisse d'assurance vieillesse, mutuelles, partenaires sociaux...)

« Nous envisageons en plus des recettes fiscales ordinaires de mettre à contribution les revenus des retraités les plus prospères par la taxation des patrimoines les plus élevés (hors habitation principale), par alignement de leur CSG sur celle des actifs et par la suppression de l'abattement de 10 % des frais professionnels pour versement d'impôt.

Nous voulons offrir un vrai choix quand aux modes d'hébergement en créant des modes d'hébergement adaptés pour le maintien à domicile tant que cela est possible, des

hébergements en structure collective ou auto gérées pour répondre à la diversité des besoins. Par ailleurs nous proposons d'augmenter le nombre de place en EPHAD publics : en nombre égal au nombre de place dans le secteur privé » source : Gilles Nicolas et Soazig Rouillard, candidats Europe écologie les Verts 35-02

Question 2.14

Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge, tout au long de la vie, des personnes en situation de handicap ?

- Obligation d'application de la loi de 2005 sur l'accessibilité
- Création de postes d'accompagnants dans les écoles avec statut spécifique
- Crédits particuliers bien fléchés pour le financement de la formation professionnelle des handicapés (état, région et département, maison du handicap)
- Respect du pourcentage de 6% d'handicapés en entreprise
- Prise en charge mais aussi faciliter l'autonomie, pour cela il convient d'adapter, réorienter l'outil industriel dans un cadre européen pour créer, modifier les objets du quotidien, pour les rendre plus utiles, mieux adaptés (surdit , malvoyance...) Cela passe par des appels   projet, par le renforcement de la normalisation, la modification du code des march s publics, par le financement d'une innovation cibl e pour cr er les produits de l'excellence fran aise Il s'agit d'un vrai d fi   relever.

Question 2.15

Quelles actions souhaitez-vous mener pour une reconnaissance des « aidants familiaux » ? Quels dispositifs de soutien effectif vous engagez-vous   mettre en place ?

- Modification du code du travail et en particulier du syst me de cong s
- des dispositifs sp cifiques locaux d'aide psychologique aux aidants.

Question 2.16

Quels seront les financements de ces politiques ?

La prise en compte de l' tat de d pendance doit  tre financ e par la solidarit  nationale. C'est une question de justice sociale en parfaite coh rence avec notre id al r publicain d' galit  et de fraternit  entre tous.

Dans le cadre des diff rents dispositifs et m canismes de financement, il convient aussi d'encourager les m nages   revenus modestes   adh rer   une mutuelle afin de d'assurer les c ts compl mentaires en cas d'hospitalisation.

Question 3.1

Envisagez-vous des r formes en mati re de droit de la famille ?

Le droit de la famille se doit  voluer en fonction de l' volution de la famille. Les ethnologues nous  clairent sur les diff rentes structures de parentalit  qui existent et fonctionnent de par le monde. Aujourd'hui, le l gislateur doit aborder ces questions avec pragmatisme, sagesse, ouverture d'esprit, tol rance.

Notamment

- Etes-vous favorable au mariage de personnes de m me sexe ?

Quelques soient les convictions religieuses ou philosophiques de chacun, je rappelle que nous sommes dans une R publique la que, socle de la paix sociale de notre pays. Ceci signifie que chacun a droit au respect et   la dignit , quelques que soient ses orientations sexuelles. Je souligne qu'Europe  cologie les verts est un parti politique qui s'engage vigoureusement contre toutes les formes de discrimination dont sont l'objet les couples de m me sexe.

L'ouverture du mariage aux couples de m me sexe r pond   une exigence d' galit . C'est une reconnaissance sociale d'une r alit  intime.

- Envisagez-vous de réformer l'adoption ? Etes-vous favorable à son accès aux couples de même sexe ?

8

1. De manière générale peut-être faut-il raccourcir les délais pour les couples en attente d'enfant
2. Bien évidemment le couple hétérosexuel demeure la norme pour l'accueil et l'éducation d'un enfant au sein du foyer.

Toutefois en partant de la réalité sociale des couples homosexuels, je pense aujourd'hui, qu'il convient d'aborder ce sujet, de manière pragmatique, avec la plus grande prudence et la plus grande ouverture à l'autre. Ce qui doit guider toute réforme et son application c'est bien évidemment l'intérêt supérieur de l'enfant. Autrement dit, toutes précautions doivent être prises avant décision du juge aux affaires familiales (enquête sociale, histoire familiale, son contexte, désir de l'enfant, conseil de famille, suivi psychologique).

3° Je n'écarte pas non plus les rares cas d'adoption actuels d'adultes qui peuvent s'avérer des dons de vie extraordinaires.

- Comptez-vous réformer le PACS ? Quelle distinction comptez-vous maintenir entre le PACS et le mariage ?

Le pacs est la reconnaissance civile d'une union avec un statut juridique plus souple. Il convient toutefois d'améliorer certaines de ses dispositions, en particulier en raison de ses conséquences sur la retraite des femmes. C'est la raison pour laquelle je m'engage à étendre le principe de la réversion des retraites aux conjoints pacsés-es.

- Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

.En 2012, il y a plus de 1,2 millions d'enfants qui vivent avec un beau-parent. Ce qui doit présider à toute décision c'est l'intérêt supérieur de l'enfant. J'envisage positivement ce statut juridique du tiers avec beaucoup de réserves et de garde fous.

Parce que les situations peuvent évoluer, déraiser, ce statut du tiers ou du beau parent mérite d'être strictement encadré, contrôlé, attention aux risques de captation d'enfant, il appartiendra au juge des affaires familiales après enquête sociale de statuer. Il convient d'envisager des voies de recours pour protéger la mère (le père) et les enfants.

Question 3.2

Reviendrez-vous sur des dispositions adoptées dans la loi votée en 2011 sur la bioéthique ? Plus particulièrement, reviendrez-vous sur les conditions d'accès aux différentes techniques d'assistance médicale à la procréation (couple de sexe différent, vivant et en âge de procréer, dont l'infertilité est due à des raisons médicalement constatées) ?

Je suis favorable à l'assistance médicale à la procréation pour les couples de sexe différent, vivant et en âge de procréer.

Autoriserez-vous la gestation pour autrui ?

Je suis personnellement contre toute la marchandisation du corps humain. De plus, dans les cas existants, cela crée des difficultés identitaires difficilement solubles pour l'enfant entre la mère biologique et la mère éducatrice. Ne créons pas de problème sous prétexte que la science l'autorise. Respectons le vivant et la destinée de l'enfant qui se construit entre un père et une mère dans le meilleur des cas.

Question 4.1

Quelles actions allez-vous mener pour lutter contre l'augmentation de ces dépenses qui

affectent fortement le pouvoir d'achat des familles en difficulté et l'équilibre des enfants?

- Plafonner les services bancaires
- Encadrer les dépassements d'honoraires médicaux
- Instaurer les actions de groupe pour mieux défendre les intérêts des consommateurs
- Encadrer les produits alimentaires en favorisant les circuits courts de distribution
- Mieux contrôler les marges abusives des intermédiaires et des grandes surfaces
- Encourager les transports en commun et revoir leur tarification.
- Planifier la rénovation énergétique des bâtiments pour réduire la facture énergétique des ménages

Question 4.2

Quelles sont vos propositions pour que les familles retrouvent du pouvoir d'achat ?

- Mener un vaste chantier de rénovation du bâti (fluides énergie, eau) pour aider les 8 millions de familles en grande précarité énergétique avec Europe écologie les verts je m'y engage.

Question 4.3

Comment lutterez-vous contre l'érosion des prestations familiales ?

Elles doivent être indexées sur le coût de la vie

Question 4.4

Pour lutter contre le surendettement, mettez-vous en place, au moyen de la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

- Registre national des crédits aux particuliers : avec toutes les précautions de confidentialité qui s'imposent, il importe que cette mesure soit mise en place rapidement pour sécuriser les familles et pour éviter les effets désastreux cumulatifs des « crédits revolving », que je traduis en « *crédit revolver* » pour le budget des ménages.
- Interdire les crédits revolving au profit des crédits amortissables. Ces crédits devraient être relocalisés dans les banques pour une véritable analyse de l'ensemble des crédits à la consommation des ménages
- Pour des achats bien ciblés favoriser le recours au micro crédit

Question 4.5

Comment augmentez-vous la production de logements à des coûts abordables pour les familles à revenus modestes ?

Le rapport de la fondation Abbé Pierre donne le chiffre de 3, 6 millions de mal logés en France.

Je suis, en tant qu'écologiste, fière que Madame Cécile Duflot, secrétaire générale d'Europe écologie les verts, ait été nommée ministre de l'Egalité des territoires et du Logement. Car la question va être enfin, abordée dans toutes ses dimensions : territoriales, qualitatives et quantitatives. La loi solidarité et renouvellement urbain qui impose 20% de logements sociaux devra être appliquée avec beaucoup plus de fermeté sur le territoire. Dans les zones en grande tension Ile de France et Provence Alpes cote d'Azur elle devra imposer un pourcentage plus important, et être réparti de manière beaucoup plus équitable sur tout le territoire.

La priorité ira d'abord à résoudre la question du logement très social et les scandales du logement en hôtel véritable gouffre financier pour les deniers publics et de l'habitat insalubre qui sert de logement social de fait.

150 000 logements sociaux de qualité par an est un objectif en parallèle à la rénovation du bâti ancien sachant que nous avons 8 millions de familles en situation de précarité énergétique. Une attention aussi sera également portée à l'accueil des migrants, à l'application des directives européennes concernant les Roms, à l'achèvement de la mise en œuvre des cartes régionales d'accueil des gens du voyage.

Question 4.6

Comment assurez-vous une meilleure mobilité dans le parc de logements sociaux existant afin de permettre aux familles d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières ?

Aujourd'hui la situation est bloquée, seule une politique vigoureuse de construction répartie de manière équitable sur le territoire va permettre de parler à nouveau de « parcours résidentiel » pour tous les âges de la vie, y compris la construction de maison de retraite à des prix abordables.

Plusieurs mesures urgentes devront être mise en œuvre :

Construire et financer différemment

Développer et réorienter l'offre de logement s'impose. Un objectif de construction de **500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux (dont 15 % à 20 % de logements très sociaux)**¹ sera fixé en début de mandature en bâtiments basse consommation (BBC) et promouvant les éco matériaux.

- Pour développer l'accès social à la propriété, nous ciblerons le prêt à taux zéro (**PTZ**) en direction des foyers les plus modestes.
- Les niches fiscales liées à l'investissement immobilier seront supprimées.
- La taxe sur les logements laissés vacants sera renforcée et la loi de **réquisition** systématiquement appliquée.
- **Remettre à plat d'action logement ex. 1% logement** (aujourd'hui à 0,46%), afin de revoir les financements entre les différents types de logement PLAI, PLS, PLUS de manière à résoudre en priorité le très social (scandale du logement d'urgence en hôtel, gaspillage des deniers publics Ce qui permettra de réorienter les aides pour une résorption de l'habitat insalubre qui sert de logement social de fait) pour résoudre l'entrée des personnes les plus en difficulté et réserver des *logements passerelles* avec baux glissants, en partenariat avec les associations.
- Affecter les **ressources du Livret A** essentiellement à la construction de logements

2° Faire appliquer les lois

- *Pour gagner la bataille du foncier*, nous renforcerons fortement les sanctions sur les communes et les intercommunalités qui n'appliquent pas les critères de 20% définis dans l'article 55 de la loi SRU LOI 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et la part de logements sociaux à atteindre sera portée à 25 %.

3 Mieux répartir sur le territoire

- Dresser cartes précises de la répartition du logement sur le territoire et des besoins pas pourvus prioritaires.

¹ Chiffres fondation Abbé Pierre : **Atteindre l'objectif de 500 000 logements par an durant dont 150 000 logements locatifs vraiment sociaux** (hors logements intermédiaires). Assortir toute aide publique, financière ou fiscale, de contreparties sociales (fixation de plafonds de loyers et de ressources en référence à ceux du logement locatif social). Déposer, dès 2012, un projet de loi foncière visant à maîtriser la valeur des sols et à libérer les terrains à bâtir.

- Dans les zones tendues revoir la répartition entre les bureaux vacants et les logements
- Faire appliquer la loi SRU pour mieux répartir le logement social et créer une mixité sociale fine au sein des quartiers.
- Mieux utiliser les friches industrielles pour rapprocher le travail et le logement
- **Les Etablissements publics fonciers** à l'échelle départementale et régionale seront généralisés avec un suivi particulier des Plans locaux d'urbanisme. Pour une meilleure répartition du logement social sur le territoire et corriger les disparités à l'échelle des régions entre travail logement et transport ; En effet il s'agit mieux articuler logement transport et travail. Mieux cibler les aides dans les zones tendues. IDF et PACA. Engager une réflexion sur le droit à construire, aujourd'hui prérogative du maire et les nouveaux équilibres à trouver au sein des bassins de vie (intercommunalités, agglomérations, département région et parfois même déséquilibres inter régionaux comme en Picardie)
- construire à proximité des gares et autres moyens de transports. Mieux articuler au niveau régional transport, logement travail.

Question 4.7

Sur quels montants annuels d'engagements financiers de l'Etat (allocations logement et aides à la pierre) vous engagez-vous ?

- **Remettre à plat le financement et la répartition d'action logement ex. 1% logement**
- Affecter les **ressources du Livret A** essentiellement à la construction de logements

Question 4.8

Quelle politique de tarification des énergies envisagez-vous ?

J'en m'engage à une tarification progressive pour favoriser les économies et un minimum énergie.

Pour encourager l'énergie solaire, les quantités de kilowatt/ heures et le coût de vente de kilowatt/heures produits par les panneaux solaires des particuliers à EDF seront revues rapidement et solidement encadrés. Soulignons que la filière française a été totalement ruinée par les conditions inévitables imposées sous le gouvernement de Monsieur Sarkozy. La situation monopolistique où EDF a été juge et partie a ruiné les fabricants et quantité de petits artisans installateurs. Nous mettrons fin à ce scandale et encouragerons la filière comme en Allemagne et en Espagne (exemple remarquable de Barcelone).

Question 4.9

Quelle sera votre politique d'amélioration de la performance énergétique des logements ?

600 000 rénovations par ans avec un fléchage des subventions en fonction des performances énergétiques réalisées, étiquetage de A à G pour tout type de bâtiment.

Rénover pour faire plus et mieux

Ces mesures pour le logement sont indissociables d'une vision nouvelle de la ville, de la banlieue du territoire :

- nous voulons faire des **éco quartiers** à taille humaine, un atout pour la France. Après la finalisation des Opérations ANRU actuelles, un second programme donnant toute leur place aux habitants sera orienté vers la qualité urbaine et une politique de réinvestissements urbains en faveur du désenclavement par les transports en commun, de la qualité des espaces et des équipements publics, des copropriétés et du parc social dégradé.

Copropriété :

- poursuite de plans de sauvegarde (Etat)
- Obligation de constitutions de **fonds de réserve pour travaux** pour toutes les copropriétés
- Qu'il s'agisse de réhabilitation du logement social ou des copropriétés obligation de faire des choix énergétiques raisonnés chauffage et eau chaude sanitaire et **conditionnement de l'attribution des aides aux performances énergétiques des bâtiments.**

Foyers

Nous définirons ensemble **une politique nationale de réhabilitation et d'adaptation des foyers pour les jeunes salariés et les migrants** et adaptations aux travailleurs âgés.

- nous testerons de nouveaux modes d'habitat participatif grâce notamment à l'instauration d'un **statut juridique de la coopérative d'habitants.**

Question 4.10

Quelles actions mènerez-vous pour que le reste à charge des dépenses de santé ne devienne pas un obstacle à l'accès aux soins ?

- encadrer les dépassements d'honoraires.
- Faciliter l'accès aux mutuelles

Question 4.11

Pensez-vous que ces dispositions sont à la hauteur des enjeux ?

Non, Il s'agit de réexaminer la situation région par région avec les Agence régionales de santé, les syndicats, les professionnels, les partenaires institutionnels et les usagers pour prendre en compte les disparités géographiques les plus choquantes et ainsi avoir la réponse la plus adaptée sur le territoire. Par exemple s'agissant de faciliter à tel endroit l'installation des maisons médicales ou de revoir la carte des maternités...

Question 4.12

Etes-vous favorable à ce que les familles qui représentent les usagers à la CNAM participent à l'évaluation de cet engagement de la convention médicale ?

Cela s'appelle la « *démocratie participative* », les différentes composantes de la société civile ont leur mot à dire, associations familiales, associations de handicapés, mais aussi les professionnels, les élus et les syndicats tant au niveau du budget que de la répartition géographique des équipements sanitaires.

Question 4.13

Si la situation de l'offre de soins en ambulatoire ne s'améliore pas, malgré le dispositif conventionnel, légifèrerez-vous sur des mesures plus coercitives ? Lesquelles ?

Non, parce qu'on ne peut y répondre que par des dispositifs conventionnels, entre les agences régionales de santé, les départements, les collectivités locales et les professionnels de santé et en y associant aussi les représentants des usagers.

Question 4.14

Que ferez-vous pour renforcer les actions visant à soutenir les parents lors de la grossesse et après la naissance, notamment durant les semaines qui suivent le retour au domicile ?

Il est important de ne pas raccourcir les séjours à la maternité. Les centres de PMI, les CAMPS pour le dépistage précoce sous l'égide des départements ont toute leur place sur le territoire. Ils doivent être confortés sur le terrain si la situation l'exige.

Question 5.1 à 5.3

Combien de nouvelles places d'accueil, répondant aux besoins sur le territoire, vous engagez vous à créer sous votre mandat ? Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public actuel en matière d'investissement et de fonctionnement ? Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

Le plan crèche doit être réalisé en concertation et par conventions avec les conseils généraux, les collectivités locales et les intercommunalités qui intègrent cette compétence. De plus les entreprises devront être d'avantage sollicitées. Il y a va de l'équilibre des salariés.

Question 5.4

Maintiendrez-vous le congé parental de trois ans ? Plus largement, améliorerez-vous le congé parental ? Si oui, comment ? Avec quels financements ?

Le congé parental devra être maintenu, en incluant davantage la participation du père.

Question 5.5

Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ?

Les structures *d'accueil parents enfants*, les structures *écoute jeunes*, avec des professionnels de santé, sont à conforter, ou à mettre en place là où cela s'avère nécessaire. Elles font un travail de terrain tout à fait remarquable.

Question 5.6

Vous engagez-vous à maintenir, voire à renforcer, les financements consacrés aux dispositifs de soutien à la parentalité ?

Les conventions entre les collectivités locales et les conseils généraux sont à maintenir. Il est aussi souhaitable de mettre en place là un soutien spécifique aux parents confrontés aux problématiques des adolescents.

Question 5.7

Vous engagez-vous à garantir la pérennité de ces dispositifs par l'adoption d'une loi ?

Est-ce nécessaire si cela fait toujours partie des compétences sociales et médicosociales des conseils généraux.

Question 5.8

Comment entendez-vous organiser la coordination locale de ces dispositifs ?

Ne pas changer ce dispositif de conventions qui fonctionne bien.

Question 5.10

Envisagez-vous d'élargir les critères d'attribution des bourses et d'en augmenter le montant ?

Les bourses doivent être modulées en fonction des ressources mais aussi du type d'études
Un effort particulier doit être mené avec les régions pour le logement étudiant

Question 5.11

Quelles actions mènerez-vous pour favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail ?

En tant que femme de terrain je souhaite maintenir

- Les dispositifs sur les projets de *réussite éducative* avec financement d'état et conventions avec les collectivités territoriales.
- le dispositif *école de la deuxième chance* qui est une réponse adaptée pour ceux qui sont sortis du système scolaire et qui est une réponse à l'absentéisme.

- Développer davantage la formation en alternance

En tant qu'écologiste je crois aux investissements ciblés et accentués dans les formations d'avenir celles qui permettent la transition énergétique, la préservation de la planète et de notre santé. Avec les régions je m'engage favoriser la formation professionnelle dans les secteurs d'avenir, véritablement créateurs d'emplois : le bâtiment pour une rénovation urbaine de qualité, les énergies renouvelables, les métiers de l'environnement, à modifier les formations agricoles, pour réapprendre les techniques culturales et d'élevage, plus respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour la santé, telles que l'agriculture biologique.